

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Le *Mandant* confie au *Mandataire* qui l'accepte, le mandat de vendre les biens et/ou droits immobiliers ci-après désignés aux prix, charges et conditions suivantes.
Le *Mandant* autorise le *Mandataire* à entreprendre tout ce qui sera utile afin de parvenir à la vente, et, notamment, à déléguer sa mission à un autre mandataire, à effectuer toute publicité par tous moyens (y compris représentation